

Conseillers en exercice : 77 L'an deux mille vingt-deux, le quatre juillet, à dix-neuf  
Présents : 60 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance  
Absents excusés : 8 ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren à  
Pouvoirs : 9 Saint-Flour, après convocation légale en date du 28 juin  
Votants : 69 2022, sous la Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

**Présents :**

MME Agnès AMARGER, M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, M. Frédéric ASTRUC, MME Nicole BATIFOL, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Richard BONAL, M. Jean-Luc BOUCHARINC, MME Sylvie VAISSADE, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, M. Éric BOULDOIRES, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Marc MAGENTIES, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Daniel GINHAC, M. Jérôme GRAS, M. Michel BADUEL, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Nathalie LESTEVEN, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Marine NEGRE, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Marc POUUNET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Robert ROUSSEL, M. Pierre SEGUIS, M. Serge TALAMANDIER, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

**Absents excusés :**

M. Robert BERTRAND, M. Claude BONNEFOI, MME Ghislaine DELRIEU, M. Éric GOMESSE, MME Sylvie PORTAL, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS, M. Michel ROUFFIAC.

**Pouvoirs :**

M. Philippe DE LAROCHE donne pouvoir à M. Gille BIGOT  
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES  
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Bernard REMISE  
MME Martine GUIBERT donne pouvoir à M. Marc POUUNET  
M. Adrien LAMAT donne pouvoir à M. Jean-Luc BOUCHARINC  
MME Annick MALLET donne pouvoir à M. Jean-Claude PRIVAT  
M. Louis PECHAUD donne pouvoir à M. Philippe MATHIEU  
M. René PELISSIER donne pouvoir à M. Philippe MATHIEU  
MME Maryline VICARD donne pouvoir à MME Marie PETITIMBERT

Madame Marine NEGRE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **12 JUL. 2022**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**OBJET : DIRECTION GENERALE DES SERVICES - CREATION D'UN EMPLOI FONCTIONNEL**

RAPPORTEUR : Madame Céline CHARRIAUD

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L313-1 ;

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Vu** le décret n°87-1101 du 30 décembre 1987 modifié, portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux assimilés ;

**Vu** le décret n°87-1102 du 30 décembre 1987 modifié, relatif à l'échelonnement indiciaire à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux assimilés ;

**Vu** le tableau des emplois et des effectifs ;

**Considérant** l'article L.313-1 du code général de la fonction publique disposant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

**Considérant** qu'il appartient en conséquence au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

**Considérant** l'opportunité de doter Saint-Flour Communauté d'un emploi fonctionnel de direction générale des services, qui aura pour mission de diriger, sous l'autorité de la Présidente, l'ensemble des services de Saint-Flour Communauté et d'en coordonner l'organisation ;

**Considérant** que cet emploi fonctionnel pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire de catégorie A relevant de la filière technique et du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux par voie de détachement ;

**Etant** précisé que l'agent recruté par la voie de détachement sur l'emploi fonctionnel de direction générale des services percevra la rémunération prévue par le statut de la fonction publique territoriale de la grille indiciaire de l'emploi fonctionnel créé, qu'il pourra bénéficier de la prime de responsabilité des emplois de direction prévue par le décret 88-631 du 6 mai 1988, au taux défini par la Présidente, et dans la limite du taux maximal de 15 %, et pourra bénéficier également de la NBI et du RIFSEEP ;

Fonction	Emploi	Nombre de poste(s)	Date d'effet
Directeur Général des services	Directeur général des services Temps complet 35/35 <sup>ème</sup>	1	au 1 <sup>er</sup> août 2022

Le conseil communautaire après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

- ✦ **DECIDE DE CREER un emploi fonctionnel de Direction Générale des Services à temps complet relevant du grade des ingénieurs territoriaux à compter du 1<sup>er</sup> août-2022 ;**
- ✦ **DIT que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent recruté sont inscrits au budget primitif 2022 ;**
- ✦ **AUTORISE Madame le Président à signer tous les documents relatifs à ce recrutement ;**
- ✦ **DECIDE DE MODIFIER le tableau des effectifs en conséquence**

Accusé de réception en préfecture  
01660-20220704-DELIB2022-210-DE  
Date de télétransmission : 12/07/2022  
Date de réception préfecture : 12/07/2022

POUR : 64 VOIX

ABSTENTIONS : 3 (M. Gille BIGOT, M. Richard BONAL, M. Philippe DE LAROCHE par  
pouvoir à M. Gille BIGOT)

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2 (M. Marcel CHASTANG, M. Jean-Paul RESCHE)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont  
signé au registre,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

